



Programme national de certification des entraîneurs

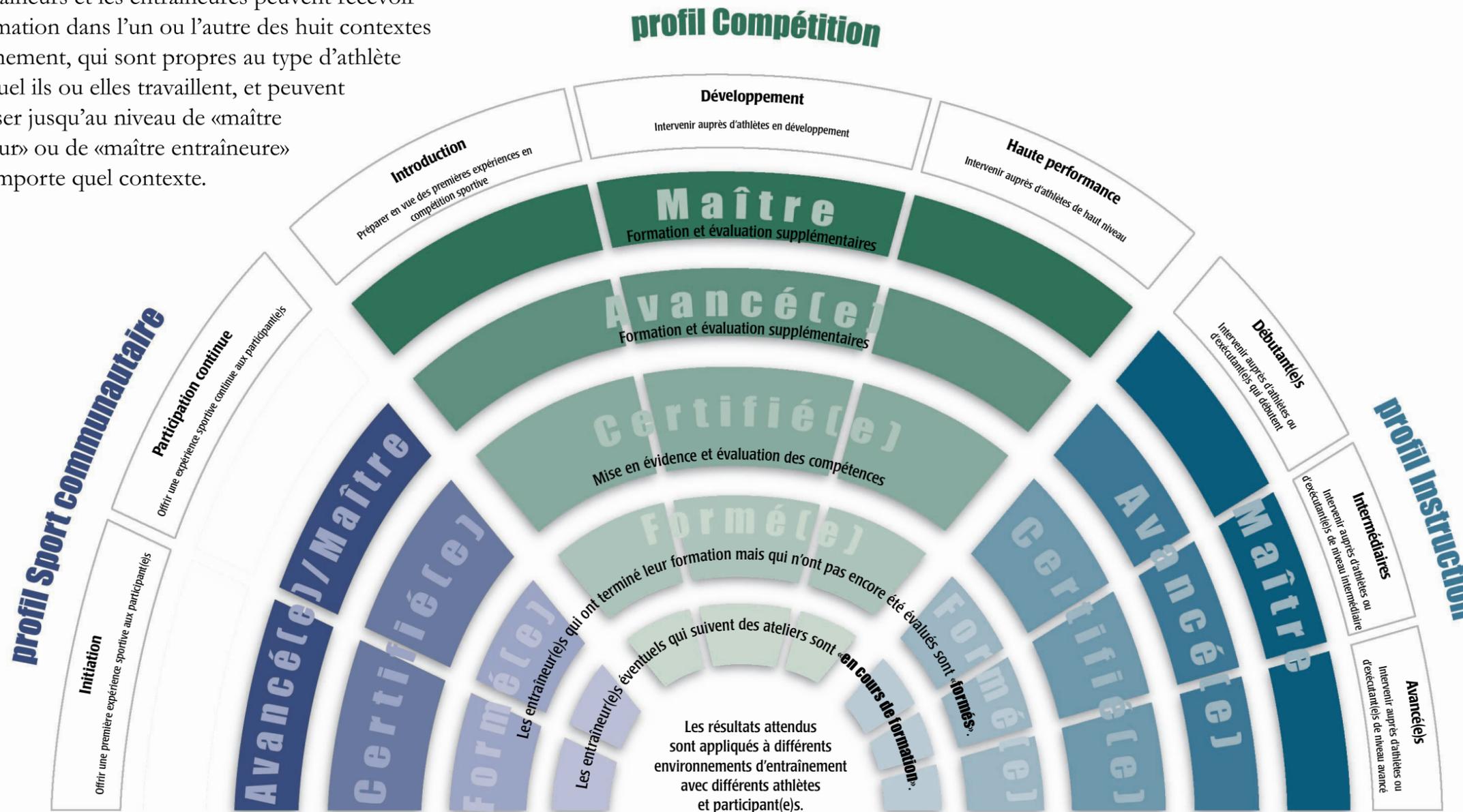
BUT : Entraîneur(e)s capables de démontrer leurs compétences



Certification des entraîneur(e)s

Le Programme national de certification des entraîneurs accorde la certification aux entraîneur(e)s qui ont démontré leur capacité à mettre en pratique certaines compétences critiques dans des situations d'entraînement qui s'appliquent aux athlètes qu'ils ou elles entraînent. Ainsi, les entraîneur(e)s doivent non seulement posséder les connaissances requises mais aussi faire la démonstration de leur capacité à mettre ces connaissances en pratique dans un contexte d'entraînement. La certification est valide pour une période maximale de cinq ans et le perfectionnement professionnel est essentiel au maintien de la certification.

Les entraîneurs et les entraîneuses peuvent recevoir une formation dans l'un ou l'autre des huit contextes d'entraînement, qui sont propres au type d'athlète avec lequel ils ou elles travaillent, et peuvent progresser jusqu'au niveau de «maître entraîneur» ou de «maître entraîneuse» dans n'importe quel contexte.



profil Sport communautaire

Initiation (Spc-Init)
Les nouveaux participants et les nouvelles participantes sont encouragés à participer au sport et on leur présente les éléments de base du sport dans un environnement plaisant, sécuritaire et favorable à l'estime de soi, et ce, peu importe leur niveau d'habileté.

Participation continue (Spc-Cont)
Les participant(e)s sont encouragés à poursuivre leur pratique du sport pour le plaisir, la bonne forme physique, l'acquisition d'habiletés et l'interaction sociale.

profil Compétition

Introduction (Comp-Int)
Les nouveaux participants et les nouvelles participantes à un sport apprennent les habiletés sportives et athlétiques de base dans un environnement plaisant et sécuritaire, où on les prépare habituellement à participer à des compétitions locales et/ou régionales.

Développement (Comp-Dév)
Les athlètes en développement sont entraînés dans le but de perfectionner leurs habiletés sportives de base et de maîtriser des habiletés et des tactiques plus avancées et on les prépare habituellement à participer à des compétitions provinciales et/ou nationales.

Haute performance (Comp-Hp)
Les athlètes de haute performance sont entraînés dans le but de perfectionner des habiletés et des tactiques avancées et on les prépare habituellement à participer à des compétitions nationales et internationales.

profil Instruction

Débutant(e)s (Inst-Déb)
Les participant(e)s de tous âges ayant peu ou pas d'expérience en matière de sport apprennent les habiletés sportives de base.

Exécutant(e)s intermédiaires (Inst-Int)
Les participant(e)s, qui possèdent déjà une certaine expérience et quelques habiletés sportives, apprennent à perfectionner leurs habiletés de base et se familiarisent avec des techniques plus complexes.

Exécutant(e)s avancé(e)s (Inst-Av)
Les participant(e)s, qui possèdent déjà une bonne expérience et de grandes habiletés sportives, apprennent à perfectionner leurs habiletés et leurs techniques avancées.

La formation et la certification sont habituellement destinées aux entraîneur(e)s travaillant dans un contexte précis avec un groupe d'athlètes cible. Une certification permettant d'entraîner d'autres athlètes cibles ou de travailler dans d'autres contextes d'entraînement exige une formation et une évaluation supplémentaires. La formation et l'expérience déjà acquises sont reconnues. Les progrès en vue de la certification sont réalisés en démontrant les compétences en entraînement essentielles au PNCE.



Il y a cinq compétences de base du PNCE.

Des occasions de formation supplémentaires existent pour les entraîneur(e)s «en cours de formation», «formés» ou «certifiés». Cette formation peut contribuer au perfectionnement personnel, représenter une étape vers la formation ou la certification dans un autre contexte d'entraînement ou aider à obtenir une certification permettant de travailler avec différents types d'athlètes. Elle peut aussi servir à satisfaire aux critères de certification et au maintien de la certification.